

PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION  
POUR LES PROFESSIONNELS DIPLOMES AS/AP  
POUR LES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES  
**FICHE D'INSCRIPTION - 2022 -2023**

1 PHOTO  
(Obligatoire)

NOM :(Mme-Mlle-Mr) \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_ Tél. portable: \_\_\_\_\_

Niveau d'études : \_\_\_\_\_ Diplômes obtenus : \_\_\_\_\_

Lieu d'obtention et année : \_\_\_\_\_

►► Nous vous rappelons l'importance de la déclaration exacte des diplômes, la réglementation étant très stricte sur les conditions d'admission et d'inscription aux concours

Situation : \_\_\_\_\_ (Salarié, demandeur d'emploi, étudiant, ou autre, merci de préciser)

**Pour salarié**, emploi occupé et depuis quand : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

Comment avez-vous connu notre organisme ? .....

**Vous avez choisi :**

INF	Module
<input type="checkbox"/> SESSION « ECRIT » Du 24/10/2022 au 04/11/2022	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> SESSION « ORAL » Les 18-19-20-25-26-27 janvier	<input type="checkbox"/>

**Coût :**

FINANCEMENT	ECRIT	ORAL
Individuel	588 €	504 €
Employeur	980 €	840 €

**Financement de la formation :** Financement individuel :  Financement Employeur :

Autres :  *merci de préciser*.....

**Attention** : L'ouverture de nos formations est assurée à partir de 8 inscrits minimum,

L'IFCM se réservant le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de participants, contre remboursement, dans le respect d'un préavis de 2 semaines avant la date du début de la formation.

L'inscription à la formation ne donne pas le statut étudiant, mais une attestation d'inscription en formation sera délivrée, pour l'achat des titres de transport, notamment.

**A compléter ci-dessous :**

**Votre parcours et votre projet professionnel en quelques lignes (obligatoire) :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....


.....

.....

.....

.....

.....

**IMPORTANT**  Le dossier d'inscription à retourner au Service de Formation Professionnelle Continue comprend :

- ✓ la fiche d'inscription, complétée, Recto-Verso ;
- ✓ la fiche de modalités financières, complétée et signée ;
- ✓ le chèque d'acompte.

**DOSSIER A RETOURNER à :**



Formation Professionnelle Continue- Mme Valérie FACON  
Institut Caroline MALVESIN - IFSI DES DIACONESSES  
95 rue de Reuilly - 75571 PARIS Cedex 12

Tél. 01 43 41 42 14 / 06 68 96 05 55 [valerie.facon@fondationdiaconesses.org](mailto:valerie.facon@fondationdiaconesses.org)



## *Modalités financières (financement individuel)*

Merci de nous retourner ce feuillet complété et signé

Nous vous proposons d'effectuer le règlement de votre formation en 1 ou 2 versements maximum.

**Merci de respecter les montants indiqués. Libellé des chèques à l'ordre de l'IFSI des DIACONESSES**

Dès réception de ce document, nous vous ferons parvenir votre ou vos contrats de formation qu'il vous faudra nous retourner, daté(s), signé(s) et accompagné(s) du ou (des) dernier(s) versements, dans les 10 jours, **afin de valider définitivement votre inscription.**

NOM du stagiaire .....

PRENOM du stagiaire.....

Formation choisie ..... Module.....

Règle  La totalité du montant de la formation *OU*

en 1 2 3 4 fois (selon modalités de règlement)

Je verse l'acompte de :.....€ à l'inscription (selon modalités de règlement)

N° Chèque	Banque	Montant	Date d'encaissement le 5 du mois
		€	
		€	
		€	
		€	

*Bon pour accord*

Date et signature du stagiaire :



## **CONDITIONS FINANCIERES - RESILIATION DU CONTRAT - ABANDON DE FORMATION**

### **Conditions de réalisation**

L'ouverture de nos formations est assurée à partir de 10 inscrits minima.

En cas d'insuffisance de participants, l'IFSI se réserve le droit d'annuler contre remboursement, ou de reporter un stage de formation, dans le respect d'un préavis de 2 semaines avant la date du début de la formation. L'inscription à la formation préparatoire ne donne pas le statut étudiant, mais une attestation d'inscription en formation sera délivrée, pour l'achat des titres de transport, notamment.

### **Modalités de paiement**

Le stagiaire s'engage à verser à l'IFSI, à l'inscription, l'acompte dû au titre de la formation et le solde avant le début de la formation, soit à la signature du contrat.

Le prix indiqué sur la convention sera à régler soit :

- **Par chèque(s)** établi(s) à l'ordre de l'IFSI des Diaconesses (possibilité d'échelonnement selon modalités proposées).
- **En espèces** (pas de paiement différé).

Tout retard de paiement entraîne l'annulation de l'inscription, ou la suspension de la participation à la formation jusqu'au règlement des sommes dues.

### **Résiliation ou abandon**

• Le stagiaire peut se rétracter par écrit, dans un délai de 10 jours, *à compter de la signature de la convention de formation et de son renvoi* à l'IFSI des Diaconesses.

Pour toute annulation, l'IFSI se réserve le droit de facturer des frais de dossier d'un montant de 100 €, l'organisme ayant engagé des frais incompressibles liés à l'inscription du stagiaire.

• En revanche, à l'expiration du délai de dix jours ouvrés à compter de la signature du contrat, l'annulation du fait du stagiaire, ou de son employeur, avant le début de la formation, implique le paiement d'une somme forfaitaire correspondant à l'acompte versé (soit 30%) du coût total du stage.

• *Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu\** (mutation du conjoint, avis médical posant une incapacité à suivre la totalité de la formation), *le stagiaire en financement individuel, est dans l'impossibilité de suivre, ou poursuivre la formation*, il peut résilier le contrat par **lettre recommandée avec accusé de réception**, accompagnée des pièces justificatives ; dans ce cas, il ne devra à l'IFSI, que la valeur proportionnelle des séances jusqu'à la date de réception de la lettre (art L. 920-13 du code du travail).

*\*La force majeure est définie, par la jurisprudence, comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.*

**La réussite anticipée aux épreuves de sélection ne constitue pas de cas de force majeure.**

• Dans tous les autres cas entraînant l'abandon durant la formation, le stagiaire est tenu au règlement de l'intégralité du coût de la formation.